

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



FICHE INDICATEUR

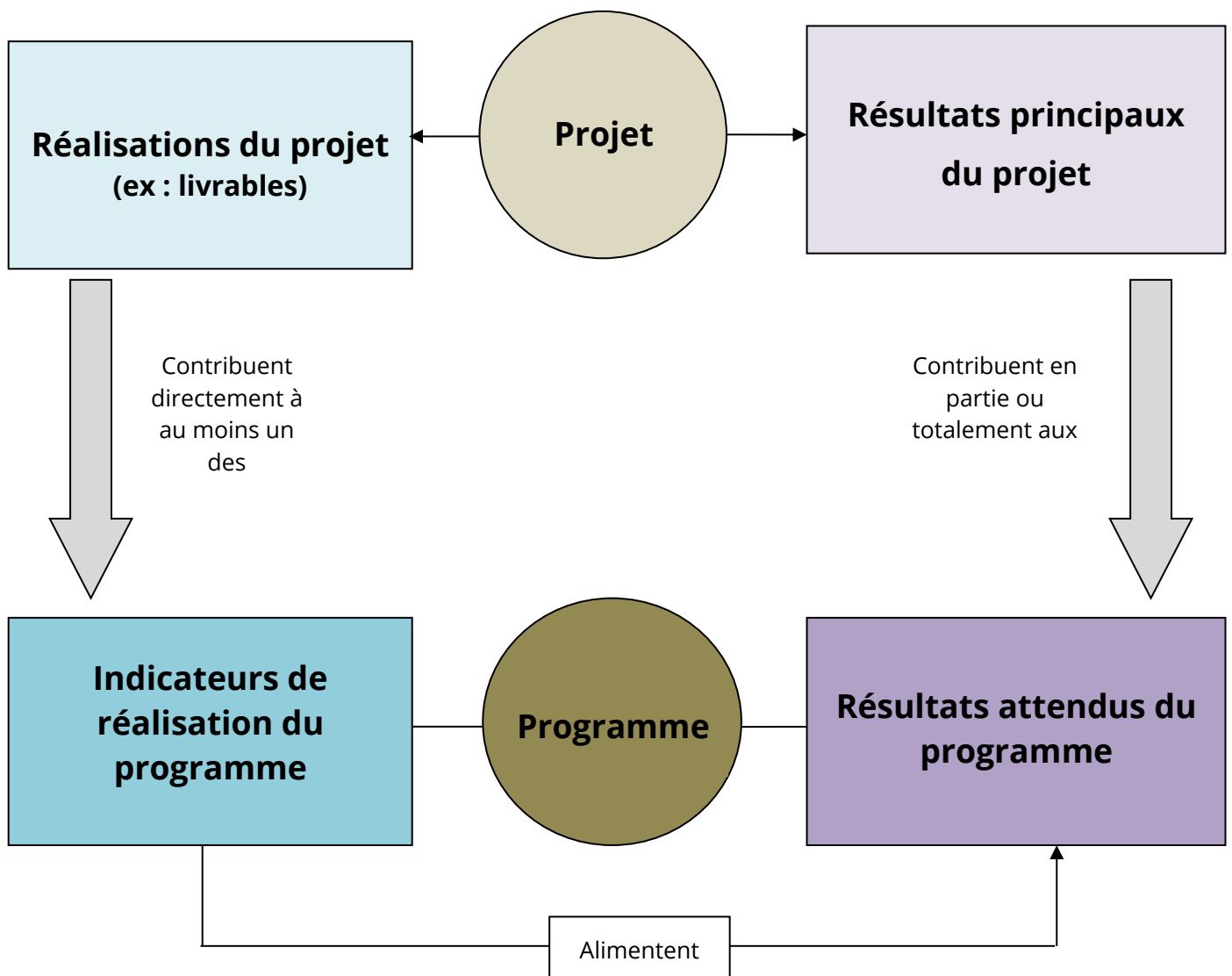
Objectif spécifique 2.4



1. LOGIQUE D'INTERVENTION


La Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :

Dans le cadre de l'objectif spécifique sélectionné par le projet :



Afin d'être en phase avec les exigences réglementaires, la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des **projets** et les indicateurs de réalisation et de résultat du **programme**.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.



Indicateurs et réalisations du projet	Les indicateurs de réalisation du projet : contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme	Indicateurs de réalisation du programme	Le projet doit viser à contribuer à l' indicateur de résultat du programme par l' intermédiaire des réalisations du projet	Indicateur de résultat du programme
Réalisations principales attendues du projet : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail		Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières		Nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
		Nombre de solutions élaborées conjointement		Nombre de solutions adoptées ou développées par des organisations
		Nombre de stratégies et plans d'action élaborés conjointement		
		Nombre de manifestations publiques transfrontalières organisées conjointement		
		Valeur des infrastructures vertes et bleues construites ou modernisées en vue de l'adaptation aux changements climatiques		



INDICATEUR DE RÉSULTAT

1. Rappel de l'objectif spécifique

OS 2.4. : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer la pérennité des collaborations développées dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, les indicateurs de résultat proposés sont les suivants :

- **le nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet ;**
- **le nombre de solutions adoptées ou développées par des organisations.**

Les détails techniques et pratiques concernant ces indicateurs sont repris dans les fiches synthétiques ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 84
<u>Etendue</u>	L'indicateur recense les organisations qui coopèrent au-delà des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités légales impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptabilisées dans l'indicateur de réalisation « Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ». Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour continuer la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être établis pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin de celui-ci. La coopération soutenue dans ces accords ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé dans le cadre du projet terminé.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Lettres d'engagement, conventions, protocoles d'accord, accords de coopération, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	32



<u>Titre indicateur</u>	Solutions adoptées ou développées par des organisations
<u>Type d'indicateur</u>	Résultat
<u>N° de l'indicateur</u>	RCR 104
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant au projet. L'adoption / la transposition à plus grande échelle doit être documentée par les organisations adoptantes.
<u>Unité de mesure</u>	Solutions
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<u>Preuves</u>	Plans d'actions, documents stratégiques, déclarations sur l'honneur, documents de promotion, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<u>Valeur cible du programme</u>	13



INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif spécifique sélectionné.** Pour l'OS 2.4, ils sont au nombre de 5 :

- **nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ;**
- **nombre de solutions élaborées conjointement ;**
- **nombre de stratégies et plans d'action élaborés conjointement ;**
- **nombre de manifestations publiques transfrontalières organisées conjointement ;**
- **valeur des infrastructures vertes et bleues construites ou modernisées en vue de l'adaptation aux changements climatiques.**

Les fiches techniques sont détaillées ci-dessous.



<u>Titre indicateur</u>	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 87
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets soutenus. Les organisations comptabilisées dans cet indicateur sont les entités juridiques y compris les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la candidature.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste des opérateurs partenaires ou associés aux projets. Le Programme veillera à éviter les doublons.
<u>Moment de collecte</u>	La comptabilisation intervient au moment de l'entrée effective de l'opérateur (partenaire ou associé) dans le partenariat du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	40



<u>Titre indicateur</u>	Solutions élaborées conjointement
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 116
<u>Etendue</u>	L'indicateur compte le nombre de solutions développées conjointement à partir d'actions pilotes communes mises en œuvre par des projets soutenus. Pour être comptabilisée dans l'indicateur, une solution identifiée doit inclure des indications sur les actions nécessaires à son adoption ou à sa transposition à plus grande échelle. Une solution développée conjointement nécessite l'implication d'organisations situées de part et d'autre de la frontière (ou d'une structure unique transfrontalière) dans le processus de rédaction et de conception de la solution.
<u>Unité de mesure</u>	Solutions
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Tout document utile présentant la solution élaborée (rapport, cahier des charges, étude, ...).
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. L'indicateur sera comptabilisé au moment de la finalisation de l'étape de conception de la solution.
<u>Valeur cible du programme</u>	50



<u>Titre indicateur</u>	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 83
<u>Etendue</u>	<p>L'indicateur compte le nombre de stratégies et de plans d'action élaborés conjointement durant le projet</p> <p>Une stratégie développée conjointement vise à établir une manière ciblée d'atteindre un processus axé sur les objectifs dans un domaine spécifique.</p> <p>Un plan d'action conjoint traduit une stratégie existante élaborée conjointement en actions.</p> <p>Une stratégie ou un plan d'action élaboré conjointement nécessite l'implication d'organisations situées de part et d'autre de la frontière (ou d'une structure unique transfrontalière) dans le processus d'élaboration de la stratégie ou du plan d'action.</p> <p>La stratégie / le plan d'action doit être finalisé et adopté au moment de l'achèvement du projet.</p>
<u>Unité de mesure</u>	Stratégie et plan
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Tout document utile présentant la stratégie et/ou le plan d'action (rapport, étude, cahier des charges).
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. La stratégie et/ou le plan d'action doivent être finalisés et adoptés au plus tard au moment de la clôture du projet pour pouvoir être comptabilisés.
<u>Valeur cible du programme</u>	15



<u>Titre indicateur</u>	Manifestations publiques transfrontalières organisées conjointement
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 115
<u>Etendue</u>	<p>L'indicateur compte le nombre d'évènements publics transfrontaliers organisés conjointement.</p> <p>Un événement est considéré comme conjoint s'il voit la participation d'organisations situées de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Un événement public transfrontalier doit impérativement impliquer des participants français et belges.</p> <p>Dans le cas où l'événement ne verrait la participation exclusivement que du personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet, alors l'indicateur ne peut être comptabilisé.</p>
<u>Unité de mesure</u>	Evénements
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Listes d'émargements, listing d'inscriptions, invitations, ...
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. L'indicateur est comptabilisé une fois l'événement clôturé.
<u>Valeur cible du programme</u>	150



<u>Titre indicateur</u>	Valeur des infrastructures vertes et bleues construites ou modernisées en vue de l'adaptation aux changements climatiques
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO spécifique
<u>Etendue</u>	L'indicateur comptabilise la valeur totale des investissements dans des infrastructures vertes et bleues construites ou modernisées en vue de lutter contre les catastrophes naturelles et le changement climatique. Plus précisément, il s'agit de projets d'infrastructures vertes et bleues soutenant le développement ou la mise à niveau des systèmes de surveillance, de préparation, d'alerte et d'intervention en cas de catastrophe. La mise à niveau s'entend principalement comme l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou à la mise à niveau de systèmes existants
<u>Unité de mesure</u>	Euros
<u>Collecte de données</u>	Rapport d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Valeurs renseignées dans les déclarations de créance des opérateurs.
<u>Moment de collecte</u>	Tout au long de la vie du projet. La comptabilisation intervient une fois le montant de l'investissement réellement acquitté par le projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	10.000.000



INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent des indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

Pour chacun des indicateurs définis, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

<u>Indicateur projet</u>	
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation Projet
<u>Etendue</u>	Définir ici le champ couvert par l'indicateur
<u>Unité de mesure</u>	
<u>Collecte de données</u>	Définir la manière dont les données seront collectées
<u>Preuves</u>	Lister les éléments probants qui permettront de justifier la valeur de l'indicateur
<u>Moment de collecte</u>	Préciser le moment où l'indicateur sera collecté

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen

